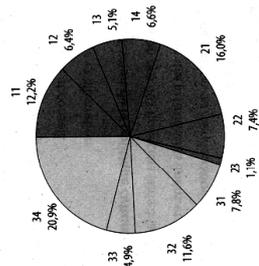


# MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

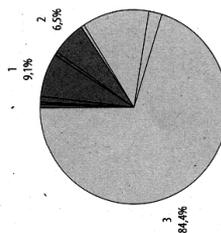
## Budget global

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	14'200'227	13'590'363	14'301'264	609'864 4%	-1'01'037 -1%
Revenus	232'014	280'725	396'733	-48'711 -17%	-164'719 -42%

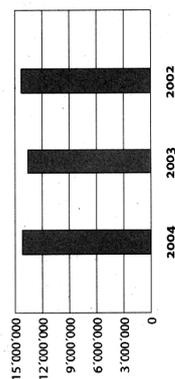
## Charges 2004 par prestations



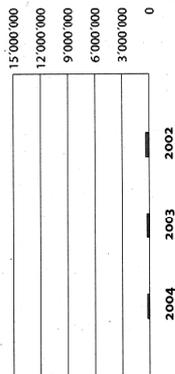
## Revenus 2004 par missions



## Charges



## Revenus

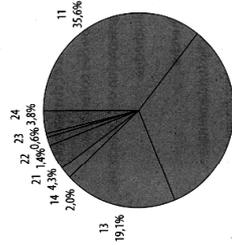


## Commentaires

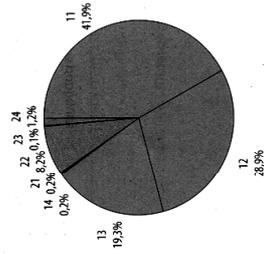
L'augmentation du budget 2004 reflète par ce projet est essentiellement due à l'augmentation des charges salariales. En outre, nous avons mis un accent particulier sur la communication (+ 3% ou CHF 694'288). Cela a comme conséquence une diminution concomitante de la mission de conservation (3% ou CHF 3'17'628), plus précisément dans l'enrichissement des collections.

Missions Prestations	Budget 2004		Budget 2003		Comptes 2002		
	Charges	%	Charges	%	Charges	Revenus	
<b>1. Conservation</b>	<b>4'302'087</b>	<b>30,3</b>	<b>4'619'715</b>	<b>9,1</b>	<b>37'776</b>	<b>4'501'414</b>	<b>55'428</b>
11. Traitement et classement des collections	1'735'738	12,2	1'844'786	0,6	2'991	1'773'502	11'419
12. Gestion des collections	903'994	6,4	761'263	0,3	1'320	983'432	4'964
13. Augmentation des collections	723'393	5,1	1'066'797	0,9	5'824	773'119	10'987
14. Bibliothèque	938'962	6,6	946'869	7,2	17'641	971'361	28'058
<b>2. Recherche</b>	<b>3'479'069</b>	<b>24,5</b>	<b>3'245'865</b>	<b>6,5</b>	<b>11'389</b>	<b>3'331'715</b>	<b>64'331</b>
21. Recherche fondamentale	2'279'505	16,0	2'228'760	0,6	3'145	2'178'840	54'354
22. Echanges scientifiques Muséum	1'044'103	7,4	743'692	5,8	7'779	970'433	9'163
23. Formation	155'461	1,1	273'413	0,1	465	182'442	814
<b>3. Communication</b>	<b>6'419'071</b>	<b>45,2</b>	<b>5'724'783</b>	<b>84,4</b>	<b>241'560</b>	<b>6'468'135</b>	<b>276'974</b>
31. Expositions permanentes	1'107'338	7,8	1'597'780	0,5	3'002	1'228'263	6'125
32. Expositions temporaires	1'647'920	11,6	804'263	11,5	7'619	1'897'164	44'343
33. Activités didactiques	701'071	4,9	934'387	2,3	6'261	950'115	8'082
34. Relations publiques	2'962'742	20,9	2'388'353	70,1	155'378	2'392'593	218'424
<b>Total</b>	<b>14'200'227</b>	<b>100,0</b>	<b>13'590'363</b>	<b>100,0</b>	<b>280'725</b>	<b>14'301'264</b>	<b>396'733</b>

Charges 2004 par prestations



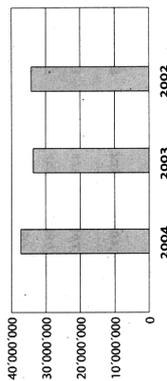
Revenus 2004 par prestations



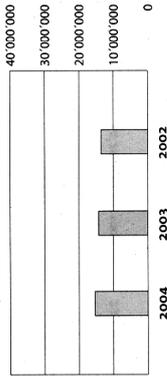
## Budget global comptabilité analytique

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	37'259'962	33'670'322	34'242'971	3'589'640 11%	3'015'991 9%
Revenus	15'405'687	14'285'446	13'528'499	1'120'241 8%	1'877'188 14%

Charges



Revenus



## Commentaires

Budget 2003

- Sauvetage**
- Création d'une cellule spécifique pour les transports ambulanciers directs. A partir de 2003, le budget global en comptabilité analytique comprend donc les cellules « incendie et secours » (N° 400300) et « Transports sanitaires » (N° 400352).

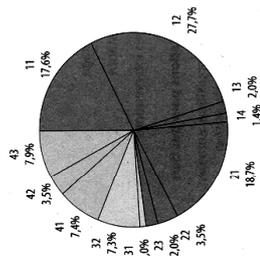
Budget 2004

- Sauvetage**
- Augmentation des interventions suite à l'arrêt des transports ambulanciers par le Cardiomobile
  - Introduction au sein du SIS du tarif imposé par le conseil d'Etat
- Relations extérieures**
- Vente du Guide Orange S.P.G.

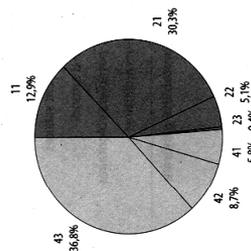
Missions	Budget 2004			Budget 2003			Comptes 2002		
	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus
<b>1. Interventions</b>	<b>33'515'748</b>	<b>90,0</b>	<b>13'916'987</b>	<b>32'079'472</b>	<b>90,3</b>	<b>13'119'846</b>	<b>30'500'433</b>		<b>12'177'708</b>
11. Feu	13'268'335	35,6	6'464'195	11'828'924	42,0	6'265'487	14'339'936		6'301'489
12. Sauvetage	12'387'976	33,2	4'459'205	11'973'845	28,9	3'755'837	8'584'113		2'759'452
13. Assistance	7'116'271	19,1	2'967'642	7'072'556	19,3	2'947'762	6'810'816		2'769'282
14. Autres interventions	743'266	2,0	25'945	1'204'147	0,2	150'760	765'568		347'485
<b>2. Prestations pour des tiers</b>	<b>3'744'314</b>	<b>10,0</b>	<b>1'488'700</b>	<b>1'590'850</b>	<b>9,7</b>	<b>1'165'600</b>	<b>3'742'538</b>		<b>1'350'791</b>
21. Etude, acquisition, entretien, aménagement, confection, contrôle, stockage et réparation	1'583'853	4,3	25'000	662'628	0,2	50'000	1'512'619		46'977
22. Techniques	520'277	1,4	1'237'700	306'748	8,2	1'098'000	535'205		1'290'532
23. Locations et préservations	229'077	0,6	20'000	87'283	0,1	3'000	228'584		7'790
24. Relations extérieures	1'402'007	3,8	186'000	534'191	1,2	14'600	1'466'130		5'492
<b>Total comptabilité analytique</b>	<b>37'259'962</b>	<b>100,0</b>	<b>15'405'687</b>	<b>33'670'322</b>	<b>100,0</b>	<b>14'285'446</b>	<b>34'245'971</b>		<b>13'528'499</b>
Remboursement salaires	3'300		3'300	615'527		615'527	414'764		414'764
Différence d'arrondi	-1		1			27			28
Sapeurs-pompiers volontaires	1'359'469		120'000	1'269'186		140'000	1'029'738		87'784
Sauveteurs auxiliaires	86'415			170'500			53'879		
<b>Total comptabilité générale</b>	<b>38'709'145</b>		<b>15'528'988</b>	<b>35'725'535</b>		<b>15'041'000</b>	<b>35'741'352</b>		<b>14'031'075</b>

SERVICE D'ASSISTANCE ET PROTECTION DE LA POPULATION

Charges 2004 par prestations

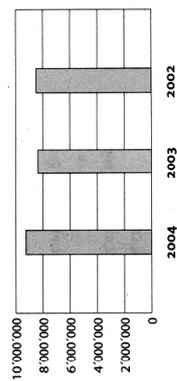


Revenu 2004 par prestations

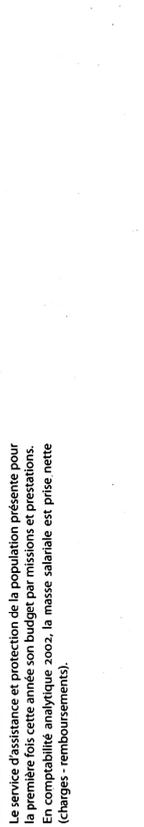


	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	9'253'873	8'368'004	8'488'739	885'869	765'134
Revenu	433'500	507'000	447'162	-73'500	-13'662
				-14%	-3%

Charges



Revenu

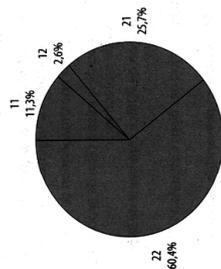


**Commentaires**  
Le service d'assistance et protection de la population présente pour la première fois cette année son budget par missions et prestations. En comptabilité analytique 2002, la masse salariale est prise nette (charges - remboursements).

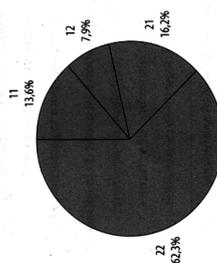
Missions	Budget 2004			Budget 2003			Comptes 2002		
	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus
<b>Prestations</b>									
<b>1. Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence</b>	<b>4'504'785</b>	<b>48,7</b>	<b>55'724</b>	<b>4'073'544</b>	<b>12,9</b>	<b>65'172</b>	<b>4'132'317</b>		<b>57'480</b>
11. Gestion d'une Organisation de Protection Civile (OPC)	1'628'964	17,6	55'724	1'473'024	12,9	65'172	1'494'277		57'480
12. Gestion de la mise à l'abri de la population et entretien de la structure de protection	2'559'650	27,7	-	2'314'616		-	2'348'012		-
13. Gestion de l'Office communal de l'Approvisionnement Economique (OCAE)	182'736	2,0	-	165'242		-	167'626		-
14. Protection des Biens Culturels (PBC)	133'435	1,4	-	120'661		-	122'402		-
<b>2. Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection</b>	<b>2'244'571</b>	<b>24,2</b>	<b>155'734</b>	<b>2'039'699</b>	<b>35,9</b>	<b>182'139</b>	<b>2'058'984</b>		<b>160'642</b>
21. Formation des personnes astreintes à la protection civile	1'726'395	18,7	131'577	1'561'128	30,4	153'886	1'583'652		135'724
22. Formation des collaborateurs des entreprises de la place	328'699	3,5	22'274	297'233	5,1	26'051	301'522		22'976
23. Formation des collaborateurs de la Ville de Genève	189'477	2,0	1'883	171'338	0,4	2'202	173'810		1'942
<b>3. Coopération internationale</b>	<b>771'759</b>	<b>8,3</b>	<b>-</b>	<b>697'879</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>707'948</b>		<b>-</b>
31. Engagement à l'étranger	96'382	1,0	-	87'156		-	88'413		-
32. Partenariat pour la protection des populations	675'377	7,3	-	610'723		-	619'535		-
<b>4. Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration</b>	<b>1'732'759</b>	<b>18,8</b>	<b>222'042</b>	<b>1'566'883</b>	<b>51,2</b>	<b>259'689</b>	<b>1'589'490</b>		<b>229'040</b>
41. Mise à disposition de personnes	682'454	7,4	24'945	617'123	5,8	29'174	626'027		25'731
42. Mise à disposition de véhicules	321'864	3,5	37'754	291'052	8,7	44'156	295'252		38'944
43. Mise à disposition de matériels et de locaux	728'440	7,9	159'343	658'707	36,8	186'359	668'211		164'305
<b>Total comptabilité analytique</b>	<b>9'253'873</b>	<b>100,0</b>	<b>433'500</b>	<b>8'368'004</b>	<b>100,0</b>	<b>507'000</b>	<b>8'488'739</b>		<b>447'162</b>
Remboursements pertes de salaires							75'260		75'260
<b>Total comptabilité générale</b>	<b>9'253'873</b>		<b>433'500</b>	<b>8'368'004</b>		<b>507'000</b>	<b>8'563'999</b>		<b>522'422</b>

# AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC

Charges 2004 par prestations



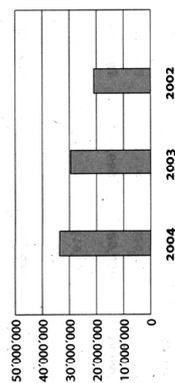
Revenus 2004 par prestations



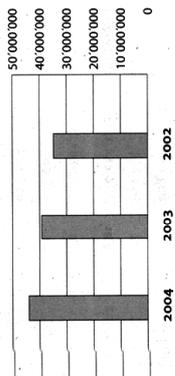
Budget global

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	33'649'769	29'580'361	20'961'626	4'069'408 14%	12'688'143 61%
Revenus	43'988'124	39'282'300	34'801'032	4'705'824 12%	9'187'092 26%

Charges



Revenus



**Commentaires**

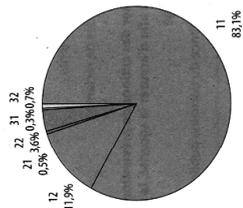
Le service des agents de ville et du domaine public présente cette année pour la première fois son budget par missions et prestations.

La prestation 22 « Surveillance du domaine public » inclut la nouvelle prestation détaillée 2220 « Surveillance des zones de stationnement » pour un montant de Fr. 12'567'561.- de charges et Fr. 19'319'730.- de revenus.

Missions	Budget 2004		
	Charges	Revenus	%
Prestations	%	%	%
<b>1. Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public</b>	<b>4 672 920</b>	<b>9 433 419</b>	<b>21,5</b>
11. Emplétements	3 800 896	5 967 828	13,6
12. Procédés de réclame	872 024	3 465 591	7,9
<b>2. Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics</b>	<b>28 976 869</b>	<b>34 554 705</b>	<b>78,5</b>
21. Ilotage	8 644 360	7 150 998	16,2
22. Surveillance du domaine public	20 332 489	27 403 707	62,3
<b>Total</b>	<b>33 649 769</b>	<b>43 988 124</b>	<b>100,0</b>

**ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

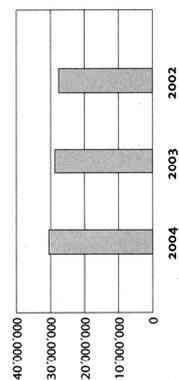
**Charges 2004 par prestations**



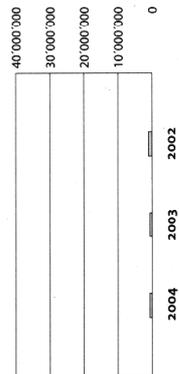
**Budget global**

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	30'480'592	28'730'229	27'585'750	1'750'363 6%	2'894'842 10%
Revenus	674'711	688'601	1'069'568	-13'890 -2%	-394'857 -37%

**Charges**



**Revenus**



**Commentaires**

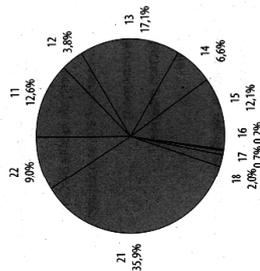
Missions Prestations	Budget 2004			Budget 2003			Comptes 2002		
	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus
<b>1. Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décoration</b>	<b>28'947'592</b>	<b>95,0</b>	<b>613'411</b>	<b>27'180'229</b>	<b>90,9</b>	<b>687'601</b>	<b>25'948'498</b>		<b>975'271</b>
11. Espaces verts de la Ville de Genève	25'311'592	83,1	88'911	23'780'229	13,2	20'000	22'405'921		344'669
12. Espaces verts et autres prestations pour des tiers	3'636'000	11,9	524'500	3'400'000	77,7	667'601	3'442'577		630'602
<b>2. Environnement</b>	<b>1'241'000</b>	<b>4,1</b>	<b>60'700</b>	<b>1'200'000</b>	<b>9,0</b>	<b>-</b>	<b>1'100'431</b>		<b>73'869</b>
21. Production intégrée	150'000	0,5	60'700	250'000	9,0	-	134'628		1'076
22. Ecologie	1'091'000	3,6	-	950'000	-	-	965'803		72'793
<b>3. Vulgarisation, représentation vers l'extérieur</b>	<b>292'000</b>	<b>1,0</b>	<b>600</b>	<b>350'000</b>	<b>0,1</b>	<b>1'000</b>	<b>636'820</b>		<b>20'428</b>
31. Informations, Publications	80'000	0,3	600	120'000	0,1	1'000	74'519		1'251
32. Expositions	212'000	0,7	-	230'000	-	-	562'301		19'177
<b>Total</b>	<b>30'480'592</b>	<b>100,0</b>	<b>674'711</b>	<b>28'730'229</b>	<b>100,0</b>	<b>688'601</b>	<b>27'585'750</b>		<b>1'069'568</b>

**ETAT CIVIL**

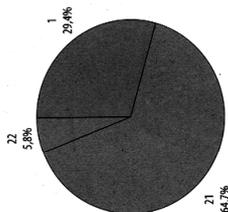
**Budget global**

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecartis 2004 - 2003	Ecartis 2004 - 2002
Charges	5'078'097	2'508'012	2'504'725	2'570'085	2'573'372
				102%	103%
Revenus	3'043'100	835'100	898'595	2'208'000	2'144'105
				-264%	-239%

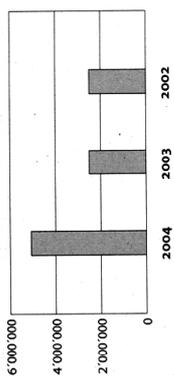
**Charges 2004 par prestations**



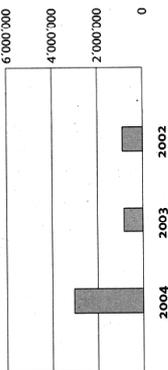
**Revenus 2004 par prestations**



**Charges**



**Revenus**



**Commentaires**

L'Office de l'état civil présente cette année pour la première fois son budget par missions et prestations.  
Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'attribuer précisément les recettes de la gestion des événements d'état civil aux prestations.

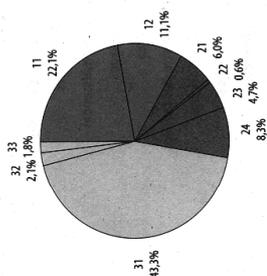
Le budget 2004 a été élaboré en tenant compte de l'intégration dans les missions du service de la délivrance des pièces d'identité, suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 1er janvier 2003 de la nouvelle ordonnance concernant la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (LID).

Missions	Budget 2004			
	Charges	%	Revenus	%
Prestations				
<b>1. Gestion des événements d'état civil</b>				
11. Naissances	2'801'360	55,1	895'100	29,4
12. Reconnaissances	642'791	12,6	-	-
13. Mariages	192'988	3,8	-	-
14. Décès	869'960	17,1	-	-
15. Registre des familles	336'419	6,6	-	-
16. Actes d'origine	612'585	12,1	-	-
17. Recherches	11'827	0,2	-	-
18. Informations	35'145	0,7	-	-
	99'645	2,0	-	-
<b>2. Pièces d'identité</b>				
21. Passeports	2'276'738	44,9	2'148'000	70,6
22. Cartes d'identité	1'821'239	35,9	1'970'000	64,7
	455'498	9,0	178'000	5,8
<b>Total</b>	<b>5'078'097</b>	<b>100,0</b>	<b>3'043'100</b>	<b>100,0</b>

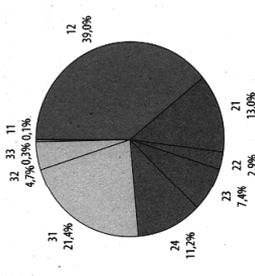
Etat civil

# POMPES FUNÈRES ET CIMETIÈRES

Charges 2004 par prestations

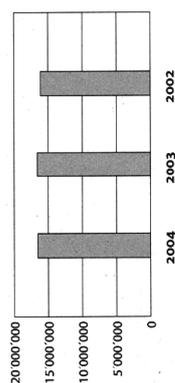


Revenu 2004 par prestations

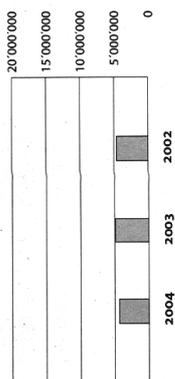


	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	16'538'800	16'596'155	16'124'757	-57'355	414'043
				-0,3%	3%
Revenu	4'355'800	4'888'800	4'619'976	-533'000	-264'176
				-11%	-6%

Charges



Revenu



**Commentaires**

Le service des pompes funèbres et cimetières présente cette année pour la première fois son budget par missions et prestations.

Missions Prestations	Budget 2004			Budget 2003			Comptes 2002		
	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus
<b>1. Gestion des Pompes Funèbres Officielles</b>	<b>5'497'403</b>	<b>33,2</b>	<b>1'704'860</b>	<b>5'516'467</b>	<b>39,1</b>	<b>1'913'476</b>	<b>5'359'778</b>		<b>1'808'259</b>
11. Organisation des obsèques	3'659'453	22,1	4'356	3'672'144	0,1	4'889	3'567'840		4'620
12. Fournitures funéraires achetées aux tiers	1'837'950	11,1	1'700'504	1'844'323	39,0	1'908'588	1'791'937		1'803'639
<b>2. Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire</b>	<b>3'229'550</b>	<b>19,6</b>	<b>1'502'751</b>	<b>3'240'750</b>	<b>34,5</b>	<b>1'686'636</b>	<b>3'148'699</b>		<b>1'593'892</b>
21. Convois funéraires et transport de corps	984'217	6,0	564'512	987'630	13,0	633'588	959'578		598'749
22. Traitement des corps	95'747	0,6	125'447	96'079	2,9	140'797	93'350		133'055
23. Chapelles et chambres funéraires	771'435	4,7	323'636	774'110	7,4	363'238	752'122		343'264
24. Incinération	1'378'151	8,3	489'156	1'382'930	11,2	549'012	1'343'649		518'823
<b>3. Gestion des cimetières</b>	<b>7'811'847</b>	<b>47,2</b>	<b>1'148'189</b>	<b>7'838'938</b>	<b>26,4</b>	<b>1'288'688</b>	<b>7'616'281</b>		<b>1'217'826</b>
31. Entretien et surveillance des cimetières	7'159'029	43,3	933'012	7'183'856	21,4	1'047'181	6'979'806		989'599
32. Creusage et remblayage de fosses et columbariums	354'675	2,1	202'980	355'905	4,7	227'818	345'796		215'291
33. Prestations internes des ateliers	298'143	1,8	12'196	299'177	0,3	13'689	296'679		12'936
<b>Total</b>	<b>16'538'800</b>	<b>100,0</b>	<b>4'355'800</b>	<b>16'596'155</b>	<b>100,0</b>	<b>4'888'800</b>	<b>16'124'757</b>		<b>4'619'976</b>

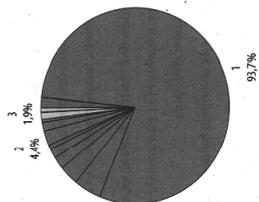
Pompes funéraires et cimetières

## DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

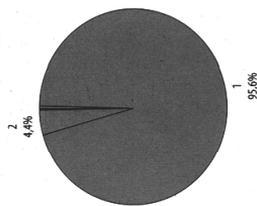
### Budget global

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Ecart 2004 - 2003	Ecart 2004 - 2002
Charges	18'859'071	17'315'172	14'978'914	1'543'899 9%	3'880'157 26%
Revenus	2'420'386	2'127'896	2'598'402	292'490 14%	-1'78'016 -7%

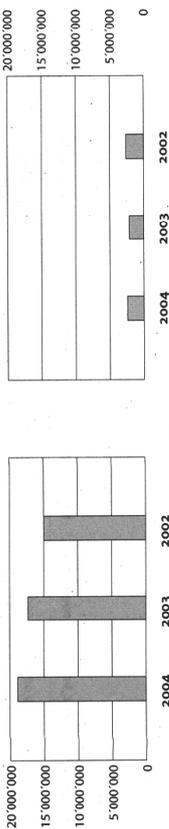
Charges 2004 par missions



Revenus 2004 par missions



Revenus



### Commentaires

La délégation à la jeunesse présente cette année pour la première fois son budget par missions et prestations.  
Les charges de la prestation 12 « Centres de loisirs », comprennent pour près de 10 millions de subventions aux Centres de loisirs, Centre aéré et pour les transports.

Par ailleurs, dans les revenus figurent notamment les loyers gratuits et, pour les comptes 2002, les frais salariaux couverts par un crédit extraordinaire (PR-64).

Missions	Budget 2004		Revenus	%
	Charges	%		
Prestations				
<b>1. Actions pour, par, avec les jeunes</b>			<b>95,6</b>	
11. Contact social	172 000 000	1,7	17 200 000	0,5
12. Centres de loisirs	3 164 225	79,5	3 164 225	95,1
13. Subventionnés logés	2 500 000	4,7		
14. Autres subventionnés	603 000	3,3		
15. Hébergement jeunes	3 214 500	2,1		
16. Sports urbains (structures)	3 000 000	1,6		
17. Locaux jeunes	1 651 574	0,8	1 651 574	0,03
<b>2. Manifestations, animations et fêtes</b>			<b>4,4</b>	
21. Promotions citoyennes	828 978	2,4	105 545	4,1
22. Fêtes ponctuelles et de quartier	457 241	1,5	1 000 224	0,1
23. Manifestations de sports urbains	276 668	0,5	1 980	0,1
	95 069		3 341	
<b>3. Relations publiques</b>			<b>1,9</b>	
31. Représentation groupes de travail	363 356	1,1		
32. Animation forums	216 883	0,1		
33. Fondation animation socioculturelle (FAS'e)	19 328	0,1		
	127 145	0,7		
<b>Total</b>	<b>18 859 071</b>	<b>100,0</b>	<b>2 420 386</b>	<b>100,0</b>

Délégation à la jeunesse



Ville de Genève

Tableau No 1

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2003 (après-midi)  
Budget 2004

1607

**22EME BFQ 2004 - 2007 - RESULTATS GLOBAUX**

(en millions de francs)

	Comptes 2002	Budget 2003 vote	Budget 2003 révisé	P.F.Q. 2004	P.F.Q. 2005	P.F.Q. 2006	P.F.Q. 2007
Revenus .....	938.2	949.8	944.3	962.3	982.7	1003.6	1025.0
Charges .....	904.6	912.3	909.7	941.1	957.8	976.2	995.7
<b>Excédents de revenus</b>	<b>+ 53.6</b>	<b>+ 37.5</b>	<b>+ 34.6</b>	<b>+ 21.1</b>	<b>+ 25.0</b>	<b>+ 27.4</b>	<b>+ 29.3</b>

Tableau No 2

22EME BFQ 2004 - 2007 - REVENUS BUDGETAIRES PAR GROUPES SPECIFIQUES (en millions de francs)																				
Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2002		COMPTES 2002 rectifiés		BUDGET VOTE 2003		BUDGET 2003 rectifiés		P.F.Q. 2004		P.F.Q. 2005		P.F.Q. 2006		P.F.Q. 2007		Variation 2002c/2007		
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	
40	Impôts	745.1	77.8	711.2	77.0	728.3	76.7	722.1	76.5	725.5	75.4	743.5	75.7	762.0	75.9	781.0	76.2	85.9	5.0	
42	Revenus des biens	133.2	13.9	133.1	14.4	137.2	14.4	137.2	14.5	144.2	15.0	145.6	14.8	147.1	14.7	148.6	14.5	15.4	11.2	
43	Revenus divers (*)	46.9	4.9	46.9	5.1	51.7	5.4	51.7	5.5	58.2	6.0	58.8	6.0	59.4	5.9	60.0	5.9	13.1	25.3	
44	Parts à des recettes	2.9	0.3	2.9	0.3	3.2	0.3	3.2	0.3	2.6	0.3	2.6	0.3	2.7	0.3	2.7	0.3	0.3	-0.2	-6.9
45	Dédom collect. publ.	25.8	2.7	25.8	2.8	24.1	2.5	25.8	2.7	24.1	2.5	24.3	2.5	24.6	2.4	24.8	2.4	2.4	-1.0	-3.8
46	Subventions et alloc.	4.3	0.4	4.3	0.5	5.3	0.6	4.3	0.5	7.7	0.8	7.8	0.8	7.9	0.8	7.9	0.8	3.6	84.5	
47	Subventions à redistribuer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
	<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>958.2</b>	<b>100.0</b>	<b>924.2</b>	<b>100.0</b>	<b>949.8</b>	<b>100.0</b>	<b>944.3</b>	<b>100.0</b>	<b>962.3</b>	<b>100.0</b>	<b>982.7</b>	<b>100.0</b>	<b>1003.6</b>	<b>100.0</b>	<b>1025.0</b>	<b>100.0</b>	<b>80.7</b>	<b>8.6</b>	
	Impôts personnes physiques	502.2		498.0		515.5		504.0		511.6		524.3		537.5		550.9		48.7		
	Impôts personnes morales	142.0		112.2		117.4		113.5		115.2		118.1		121.1		124.1		-17.9		
	Pérecution personnes morales	10.4		10.4		10.2		8.3		8.4		8.7		8.9		9.1		-1.3		
	Impôts sur les chiens	0.1		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.1		
	Taxe professionnelle	90.4		90.4		85.0		96.0		90.0		92.2		94.4		96.7		6.3		
		745.1		711.2		728.3		722.1		725.5		743.5		762.0		781.0		35.9		

Tableau No 3

**22EME BFQ 2004 - 2007 - CHARGES BUDGETAIRES PAR GROUPES SPECIFIQUES**  
(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2002		BUDGET VOTE 2003		BUDGET 2003 révisé		P.F.Q. 2004		P.F.Q. 2005		P.F.Q. 2006		P.F.Q. 2007		Voté/2002c/2007	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	337.6	37.3	364.6	40.0	364.6	40.1	387.4	41.2	401.0	41.9	415.0	42.5	429.5	43.1	91.9	25.2
31	Biens, services et marchandises	145.4	16.1	168.6	18.5	168.6	18.5	173.8	18.5	175.5	18.3	177.3	18.2	179.1	18.0	33.7	20.0
32	Intérêts passifs	75.5	8.3	71.0	7.8	71.0	7.8	70.0	7.4	67.9	7.1	67.6	6.9	67.8	6.8	-7.7	-10.8
33	Pertes sur débiteurs	40.8	4.5	20.3	2.2	18.5	2.0	12.2	1.3	11.7	1.2	12.0	1.2	12.3	1.2	-28.5	-154.0
34	Contributions à d'autres collectivités	14.9	1.6	15.9	1.7	15.1	1.7	15.3	1.6	15.7	1.6	16.1	1.6	16.5	1.7	1.6	10.5
35	Dédommagements à des collectivités publiques	38.3	4.2	38.7	4.2	38.7	4.3	40.9	4.3	41.3	4.3	41.7	4.3	42.1	4.2	3.8	9.9
36	Subventions et allocations	144.6	16.0	173.4	19.0	173.4	19.1	182.9	19.4	184.7	19.3	186.6	19.1	188.4	18.9	43.8	25.3
37	Subventions redistribuées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Charges de fonctionnement	797.1	91.3	852.5	93.4	849.9	93.4	882.5	93.0	897.8	93.7	916.2	93.9	935.7	94.0	85.8	10.1
33	Amortissements	57.5	8.7	59.8	6.6	59.8	6.6	58.6	7.0	60.0	6.3	60.0	6.1	60.0	6.0	0.2	0.3
339	Amortissements complémentaires	50.0															
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>904.6</b>	<b>100</b>	<b>912.3</b>	<b>100</b>	<b>909.7</b>	<b>100</b>	<b>941.1</b>	<b>100</b>	<b>957.8</b>	<b>100</b>	<b>976.2</b>	<b>100</b>	<b>995.7</b>	<b>100</b>	<b>86.0</b>	<b>9.5</b>

Tableau No 4

<b>22EME BFQ 2004 - 2007 - PLAN GENERAL DE TRESORERIE</b>						
(en millions de francs)						
	2003 R	2'004	2'005	2'006	2'007	Total 2004-2007
<b>A. Encaissements</b>						
1a. Amortissements réglementaires	60	59	60	60	60	239
1b. Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
2. Excédent de fonctionnement	35	21	25	27	29	103
3. Autofinancement net	94	80	85	87	89	341
4. Utilisation trésorerie existante	132	-	0	0	0	0
5. Emprunts à émettre	-	510	185	208	431	1'334
<b>Total encaissements</b>	<b>226</b>	<b>590</b>	<b>270</b>	<b>295</b>	<b>520</b>	<b>1'675</b>
<b>B. Décaissements</b>						
6. Remboursement dettes consolidées	70	490	170	195	420	1'275
<b>Total des remboursements</b>	<b>70</b>	<b>490</b>	<b>170</b>	<b>195</b>	<b>420</b>	<b>1'275</b>
7. Investissements (crédits votés ou déposés)	54	20	20	20	20	80
8. Investissements (projets)	101	80	80	80	80	320
<b>Total des investissements</b>	<b>155</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>400</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>225</b>	<b>590</b>	<b>270</b>	<b>295</b>	<b>520</b>	<b>1'675</b>
Excédent de trésorerie	-	20	15	13	11	-
<b>Excédent - Déficit de financement</b>	<b>1'625</b>	<b>1'645</b>	<b>1'660</b>	<b>1'673</b>	<b>1'684</b>	<b>59</b>

**22EME BFQ 2004 - 2007 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

(en millions de francs)

	<u>Montant</u>	<u>%</u>
<b>1. Investissements</b>		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	20
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	320	80
	400	100
<b>2. Autofinancement et excédent de trésorerie</b>	341	85
<b>3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement</b>	- 59	- 15
<b>4. Total financement</b>	400	100

**Le président.** Mesdames et Messieurs, comme vous vous en souvenez, lors de notre séance d'hier, M. le conseiller administratif Pierre Muller avait dit que la discussion sur cet objet serait reportée à aujourd'hui en raison d'informations qu'il avait reçues du Conseil d'Etat, plus précisément de l'administration du Département des finances. Je m'empresse de donner la parole à M. Pierre Muller.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en effet, comme je vous l'avais promis hier, je vais vous donner quelques explications par rapport aux modifications du projet de budget 2004, que j'ai déjà expliquées, au nom du Conseil administratif, lors d'une séance spéciale à la commission des finances. Entre-temps, vous avez reçu toutes les informations nécessaires, puisque dans le courrier qui vous a été acheminé concernant les séances plénières du mois de septembre tous les documents vous ont été envoyés.

Je ne vous cache pas que, comme d'habitude, cette élaboration budgétaire s'est faite sur de bonnes bases. Nous avons travaillé sérieusement, avec M. Mugny, puisque nous avons estimé qu'il fallait attendre le changement du gouvernement et l'arrivée d'un nouvel élu pour mettre sur pied notre projet de budget 2004. Nous avons donc travaillé tout le mois de juin et une partie du mois de juillet, afin d'élaborer un nouveau concept budgétaire pour 2004.

Il est aussi important de vous dire que, selon la procédure habituelle, ce budget a été validé par le Conseil administratif, qu'ensuite il a été envoyé au Conseil d'Etat, respectivement au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, et à la Commission de surveillance des communes; il nous est revenu en retour avec une validation, donc la possibilité de vous le présenter, ce qui a été fait à la commission des finances la semaine dernière.

Depuis lors, nous avons reçu une modification substantielle des revenus prévus dont je vais vous donner lecture de quelques chiffres. Cette modification aura, bien sûr, une incidence sur le résultat de ce projet de budget. Cela nécessitera de la part du Conseil administratif un certain nombre de mesures que nous avons déjà envisagé de prendre. Mais sachez en tout cas une chose, c'est que le Conseil administratif travaille sur la nouvelle donne budgétaire et, en particulier, sur l'estimation des recettes fiscales pour 2004.

J'en viens maintenant aux chiffres. En date du 8 septembre – il y a deux jours – nous avons reçu les estimations des recettes fiscales que le Département cantonal des finances nous a fait parvenir. Voici en résumé les incidences de ces estimations sur les revenus de notre budget. Au niveau du projet de budget tel qu'il vous avait été présenté par le Conseil administratif, l'impôt des personnes physiques se montait à 511 millions de francs, en chiffres ronds. La nouvelle donne

se situe à 491 millions de francs. Un écart de l'ordre de 20 millions. En ce qui concerne les personnes morales, pour le projet de budget 2004 nous avons prévu 115 millions de francs, alors que la proposition du Département cantonal des finances est de 107 millions de francs. Une différence donc de 8 millions en chiffres ronds.

En ce qui concerne le fonds de péréquation pour les personnes morales, nous avons prévu dans le projet de budget 8 millions de francs. Au niveau de l'estimation du Département cantonal des finances, il s'agit de 10 millions, donc une différence, cette fois-ci positive, de 2 millions de francs.

En clair, en ce qui concerne les revenus nets estimés par le Département cantonal des finances, nous arrivons à 936 millions de francs et, nous, nous étions à 962 millions de francs; une différence de l'ordre de 26 millions de francs dans le projet de budget.

Ensuite, il y a encore des différences pour la compensation pour les communes frontalières. Les estimations du Département cantonal des finances sont de l'ordre de 18 millions de francs en chiffres ronds, les nôtres à 15 millions; une différence de 3 millions de francs. Les frais de perception – comme vous le savez, c'est ce que nous coûte le travail fait par le Département cantonal des finances, précisément par l'administration fiscale cantonale – s'élèvent à 17 millions de francs et nous avons budgété 18 millions de francs. L'un dans l'autre, les plus et les moins font un delta de l'ordre de 28 millions de francs.

Au nom du Conseil administratif, je vous avais annoncé dans le projet de budget initial un boni de l'ordre de 21 millions de francs. Actuellement, la différence avec les chiffres annoncés par l'Etat équivaut à un déficit de 7 millions, en chiffres ronds.

J'aimerais vous donner quelques explications additionnelles par rapport à ces différentes estimations budgétaires. L'importante diminution des prévisions de revenus des impôts concernant les personnes physiques s'explique principalement par deux phénomènes – et il est important que vous le sachiez. Les taxations 2002 sont nettement inférieures aux estimations données par le Département cantonal des finances pour le bouclage des comptes 2002, apportant en cela un correctif aux revenus prévisionnels de 2003 et, incidemment, aux estimations pour 2004. Vous savez que nous avons passé du système *praenumerando* au *postnumerando* et, actuellement, nous sommes encore dans une période d'estimation; les comptabilités ne sont pas bouclées.

Il y a également une diminution de l'imposition à la source à la suite d'une modification de la loi plus favorable aux familles, et cela malgré l'augmentation des effectifs soumis. Les prévisions de 2004 sont modifiées en conséquence. Par ailleurs, ces revenus subiront en 2003 le rattrapage de 2001 et de 2002. Il avait été

dit, vous vous le rappelez, lorsque nous avons passé du prae au postnumerando, que l'année cruciale serait 2003. Nous y sommes, il y aura donc des rectifications et elles seront probablement de rigueur en ce qui concerne le bouclage des comptes 2003.

L'importance de ces écarts trouve son origine dans les estimations transmises par la précédente cheffe du Département des finances dans son courrier du 30 septembre 2002. Un important correctif nous avait été communiqué: le montant de l'impôt sur les personnes physiques, entre autres, était revu à la hausse, de plus de 40 millions de francs, atteignant 515 millions de francs. Or ce que nous avait annoncé M<sup>me</sup> Calmy-Rey par lettre, en 2002, à peu près à la même période que maintenant, nous avait fait bien plaisir, c'est-à-dire une augmentation de 40 millions de francs sur les revenus, mais, aujourd'hui, cela se transforme en une diminution de l'ordre de 27 millions de francs pour nous.

Ces 515 millions de francs nous ont servi de base pour le calcul des revenus fiscaux pour l'année 2004 et nous nous sommes mis d'accord sur un montant de 511 millions, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Cet important correctif révèle de manière patente le manque de transparence dont fait preuve l'administration fiscale cantonale à notre égard. D'ailleurs, je propose que ce point soit abordé à l'occasion de la séance prévue le 24 septembre avec le Conseil d'Etat. Toutes les communes du canton ont le même problème; il y a une certaine opacité à l'administration fiscale cantonale. Nous avons écrit plusieurs fois à tous les prédécesseurs de M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf pour leur demander que le Contrôle financier puisse aller voir ce qui se passait clairement à l'administration fiscale cantonale. Je crois que cette demande a maintenant une oreille attentive de la conseillère d'Etat chargée du Département des finances. En effet, le 24 septembre, nous, le Conseil administratif, rencontrerons le Conseil d'Etat. Je vous assure qu'au nom du Conseil administratif je mettrai cet objet sur le tapis, parce qu'il nous faut absolument maintenant pouvoir vérifier ce qui se passe à l'Etat en matière de revenus. Ce n'est plus acceptable d'avoir des modifications de cet ordre, ce yo-yo permanent entre ce que nous prévoyons et ce que nous obtenons.

Les causes ayant entraîné ce correctif ont de fortes probabilités d'influencer négativement les comptes 2003 de la même manière. Sur cette base, il est important que le Conseil municipal ait conscience de ce retournement de tendance. Je crois que vous l'avez compris, il est important que vous soyez mis au courant; nous travaillons donc en parfaite transparence. A la suite de ce rectificatif, le compte de fonctionnement se trouverait donc en déficit à hauteur de 7 millions de francs, en chiffres ronds, et le compte d'investissements à hauteur de 48 millions de francs.

Au vu de ce que je viens de vous dire, je vous demande tout de même de bien vouloir envoyer ce projet de budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Comme je vous l'ai dit en préambule, le Conseil administratif

trouvera des solutions, j'en suis sûr, de manière à présenter pour ce premier budget de la législature 2003-2007 quelque chose de plus positif que ce qu'on nous annonce actuellement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire au nom du Conseil administratif. Je ne veux pas intervenir plus en avant dans le détail de ce projet de budget, ce n'est pas très réjouissant, mais, encore une fois, il y a une sorte de corrélation entre ce qui se passe au niveau du Canton – je vous rappelle que le déficit pour le Canton est de 554 millions de francs – et ce qui se passe en Ville de Genève. Nous savions que la conjoncture était plus difficile qu'avant; nous en tiendrons compte pour les prochaines années.

#### *Préconsultation*

**M. Guy Mettan (DC).** Je remercie le conseiller administratif Pierre Muller pour les explications qu'il nous a données et qui, je crois, étaient tout à fait nécessaires. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du projet de budget 2004 et a pris note tout de même des points positifs. Au vu du déficit désastreux qui a été annoncé par le Canton, qui s'élève, comme vous le savez, à 554 millions de francs, la Ville de Genève peut, effectivement, «se féliciter» du relatif bon état des finances municipales. Avec un déficit apparent – je m'empresse de le dire – de 7 millions de francs, comme M. Muller vient de nous le dire, nous ne pouvons pas trop nous plaindre, même si en quelques heures nous sommes passés d'un boni de 21 millions de francs à un déficit de 7 millions de francs.

Cela dit, ces apparences restent pour nous tout à fait trompeuses. Il convient de s'en méfier, car, si les chiffres avancés ne conduisent pas à la catastrophe, ils ne sont pas du tout réjouissants. Plusieurs faits viennent en effet altérer cette impression et nous font garder toutes nos réserves quant au vote final.

La première inquiétude est que les charges du personnel continuent à augmenter; avec 41,2% des dépenses, elles dépassent le plafonnement qui avait été fixé à 40%. Cette augmentation en période de restriction et cette contraction des recettes fiscales sont très préoccupantes et ne semblent pas du tout être prises en compte par l'actuel Conseil administratif qui, manifestement, ne semble pas beaucoup se soucier de l'augmentation des charges de personnel.

La deuxième inquiétude est que les subventions prennent elles aussi l'ascenseur et paraissent elles aussi échapper à toute volonté de contrôle ferme. La prudence inciterait plutôt à un blocage au niveau des subventions à leur niveau actuel, en 2003.

La troisième inquiétude est que ce relatif équilibre budgétaire se fait au prix d'une baisse dramatique du volume des investissements. Certes, on peut nous objecter que la totalité des crédits d'investissements votés d'habitude ne sont pas utilisés et que, sur les 150 millions de francs par an prévus au budget, la Ville n'en utilise qu'une petite centaine de millions. Mais cette réduction du volume d'investissements en période notamment de crise du logement se révèle préjudiciable, en tout cas concernant l'avenir des recettes fiscales, puisque précisément nous avons besoin d'augmenter le logement pour accroître les recettes fiscales.

La quatrième inquiétude concerne l'accroissement de la dette, qui est, avec ce budget, de 27 millions de francs, puisqu'il y a 20 millions de manque d'autosuffisance de financement et qu'on nous annonce maintenant un déficit de 7 millions. Or je rappelle que tout le monde s'était engagé à réduire la dette ou, en tout cas, à la bloquer, ce qui n'est manifestement plus le cas. Sans compter qu'avec les comptes 2003 nous aurons, qui sait, peut-être encore un déficit à prendre en compte.

La cinquième inquiétude est qu'il n'est pas du tout certain que les recettes fiscales budgétées soient correctes, malgré les corrections que vient de nous indiquer M. Muller. Il n'est pas du tout exclu que, d'ici la fin de l'année, la situation des recettes fiscales empire encore et que le déficit lui-même se creuse. Dès lors, pour nous, démocrates-chrétiens, nous pensons que cela exige une attention particulière et nous suggérons au Conseil administratif de revenir lors des séances supplémentaires le 27 septembre, ou peut-être lors d'une séance au mois d'octobre, avec un projet de budget qui tienne compte de tous les éléments. Le Conseil administratif nous a «vendu» ce budget il y a une dizaine de jours en présentant un boni et maintenant nous passons au stade du déficit. Je pense que l'exécutif devrait tenir compte de cette donnée et revenir devant nous avec une prise en compte beaucoup plus nette de cette situation.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** D'abord, Monsieur le conseiller municipal, je ne suis pas d'accord avec la proposition que vous semblez soutenir, à savoir de demander au Conseil administratif de revenir avec un projet de budget modifié, tel que je viens de le donner, par rapport à la nouvelle donne en matière de recettes fiscales. D'abord, j'aimerais vous rappeler quelque chose. Dans la précédente législature, nous avons pris l'engagement de réduire la dette de 100 millions de francs, soit 25 millions par année, et je vous rappelle que de 1999 à 2003 nous l'avons réduite de 220 millions de francs. Nous avons eu un excellent coefficient de 2,2 par rapport à ce qui avait été prévu. Je crois que, sur ce point, nous avons démontré une volonté appuyée de faire un effort en la matière.

Vous ne m'avez peut-être pas écouté tout à l'heure, Monsieur Mettan, parce que j'ai dit clairement qu'au nom du Conseil administratif nous allions prendre toutes les décisions nécessaires pour présenter un projet de budget équilibré pour

2004. C'est exactement ce que nous allons faire. Quant aux investissements, mon cher Guy Mettan, vous devriez savoir que, pour le projet de budget, ils ne sont plus de 155 millions de francs, mais de 100 millions de francs et que, généralement, nous atteignons une moyenne de l'ordre de 80 millions de francs, parce que c'est une question de capacité à la fois de travail interne et des entreprises. Nous avons donc réduit ces 155 millions de francs à 100 millions. Je précise que, par rapport à la proposition d'hier de l'achat du 25, rue du Stand, nous sommes toujours pour 2003 dans la configuration à 155 millions de francs.

Voilà, il était important que je précise la position du Conseil administratif. Je crois que le travail doit véritablement se faire à la commission des finances et nous serons tous là pour donner les explications nécessaires. Ensuite, nous nous rendrons dans les commissions spécialisées où, encore une fois, nous donnerons toutes les explications nécessaires.

Néanmoins – et, là, Monsieur Mettan, vous avez raison – la dernière mouture des prévisions fiscales pour 2004 sera donnée en novembre par le Département cantonal des finances. Il faut savoir que nous sommes toujours actuellement dans une zone modulable de prévision, rien n'est encore définitif. Mais c'est comme chaque année et, de toute façon, lors de la discussion budgétaire du mois de décembre 2003, nous aurons arrêté tous les chiffres pour 2004.

**M. Pierre Maudet (R).** Je reviendrai dans un instant sur les propos de M. Muller – je ne veux pas tuer le suspense – car les radicaux se rallieront à la proposition du Parti démocrate-chrétien proposant de renvoyer au Conseil administratif ce budget pour l'étudier à nouveau et nous proposer, dans les plus brefs délais, un nouveau budget.

Comme l'a dit tout à l'heure Guy Mettan, dans un débat d'entrée en matière, il s'agit de donner quelques impressions, de relever quelques chiffres, finalement de montrer par une aquarelle en quoi ce budget nous plaît ou ne nous plaît pas. Il est habituel dans cette assemblée que la majorité annonce qu'elle soutiendra le budget et que l'opposition annonce qu'elle ne le soutiendra pas. Il est courant également que l'opposition ait une liste de motifs, bons ou moins bons, pour lesquels elle peut refuser le budget et qu'il lui reste à cocher ces motifs; or, ce soir, M. Muller nous en fournit un: c'est que le budget actuellement est déficitaire. Je vais y revenir dans quelques instants.

Il y a également d'autres choses qui préoccupent les radicaux dans le projet de budget que l'on nous a présenté. Premièrement, le préopinant démocrate-chrétien a dit qu'un budget était d'abord l'expression d'une volonté politique. C'est vrai, c'est pour nous, conseillers municipaux, l'occasion durant l'année d'essayer d'influer sur la politique que compte faire la municipalité dans tous les domaines

qui sont les siens, ou d'en discuter en tout cas. L'impression générale que nous, les radicaux, avons, c'est que ce budget est l'expression de multiples volontés politiques, qu'il part un peu dans tous les sens et que, finalement, c'est une chimère qu'on nous propose. Une chimère, c'est cet animal ancien, mythologique, à têtes multiples, à corps multiples. On ne sait pas exactement ce qu'on veut et on a l'impression que ce budget est le miroir d'une politique qui épouserait le fameux proverbe: «Qui trop embrasse mal étreint.» On le voit dans la mesure où, effectivement, les charges explosent, où on se rend compte qu'on se disperse dans les activités, et cela sur certains points précis.

S'il y a deux budgets intéressants dans une législature, c'est naturellement le budget qui précède les élections, budget par essence électoraliste – nous en avons eu la manifestation l'année dernière – et le budget qui suit les élections, parce que dans ce dernier s'applique le proverbe de Jean de La Fontaine: «Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute», et l'on sait bien qu'on doit renvoyer quelques ascenseurs. L'impression que nous, radicaux, avons, en l'occurrence, c'est qu'on joue au corbeau et au renard, et les subventions, qui sont le meilleur indicateur possible de cette propension, nous le montrent, puisqu'elles augmentent de 6,2 millions de francs. Pour nous, il n'est pas possible de suivre cette ligne-là.

Le deuxième aspect qui nous intéresse tout particulièrement, nous l'avons encore dit hier soir, c'est que, contrairement à vous, Mesdames et Messieurs les représentants de la majorité, nous ne nous intéressons pas tellement à la manière de dépenser l'argent, mais plutôt à la manière de le faire entrer dans nos caisses et, en matière de recettes, nous avons quelques soucis. Ces soucis se sont vus confirmés dans les vingt-quatre dernières heures par l'inadéquation, l'optimisme un peu béat des prévisions que vous avez reçues. Vous n'y pouvez rien, ma foi, c'est ainsi, vous vous êtes basés sur ce qu'on vous a donné. Mais, il y a une semaine, nous avions déjà vu une autre inadéquation dans le budget, par exemple concernant la diminution de l'imposition des personnes morales et l'augmentation de la taxe professionnelle. C'est vrai que ce sont deux impôts différents qui ont un mécanisme différent, mais il est quand même surprenant de voir les mêmes contribuables diminuer d'un côté et de l'autre augmenter. Cela, pour nous, recèle quelques questions que nous souhaitons pouvoir développer à la commission des finances.

Nous nous inquiétons également – et j'ai déjà eu l'occasion de le dire au magistrat chargé des finances de la Ville – du fait que les prévisions de récession annoncées par le Secrétariat à l'économie, au niveau suisse, ne sont pas répercutées dans ce budget. Pour nous, c'est aussi un sujet de préoccupation. Nous nous interrogeons également sur la politique des loyers dans la rubrique «Revenus des biens»; nous voyons par exemple que les revenus des salles communales augmentent de 33%. Nous nous interrogeons sur ce mécanisme-là et nous trouvons également cela un peu suspect.

En matière de recettes, pour nous, ce budget est un miroir aux alouettes, quand bien même un brillant analyste financier et grand lecteur de l'*Agefi* nous déclarait la semaine dernière à la commission des finances que «le quatrième semestre (sic!) 2003 laissait prévoir un certain nombre de frémissements au niveau de l'économie». Je vous laisse donc deviner ce que veut dire cette annonce fracassante. Pour nous, en tout cas, on ne tient pas réellement compte du contexte économique dans le budget de la Ville de Genève.

Le troisième aspect important pour nous, c'est qu'on joue un peu dans ce budget à la grenouille qui se fait plus grosse que le bœuf - vous me direz que nous restons dans La Fontaine - avec l'adjonction de 70 nouveaux postes. Là encore, les incertitudes et une absence de clarté quant à la manière dont on nous le présente nous font peur. Ce sont des charges qui croissent chaque année et c'est bien logique: on engage quelqu'un et, au fur et à mesure qu'il reste dans l'administration, l'ancienneté fait que les coûts liés augmentent. Cela aggrave très nettement le budget de la Ville de Genève, de 23 millions de charges en plus cette année et, pour nous, c'est une dérive sans fin à laquelle nous devons mettre un terme.

En l'occurrence, j'aimerais vous rappeler, Messieurs les conseillers administratifs, l'excellente ligne suivie par la municipalité de Lausanne - à gauche, comme la nôtre - qui a décidé de mettre un holà à cette augmentation des postes par l'introduction d'un délai de carence de six mois pour chaque poste, afin d'en réévaluer la pertinence, de réévaluer la manière de gérer ces activités et, ainsi, de faire un certain nombre de millions de francs d'économies. C'est peut-être une mesure sur laquelle il faudrait s'interroger, non seulement pour les économies financières directes, mais également pour l'utilité des postes. Je vous incite, au Conseil administratif, à y réfléchir. Pour notre part, nous ne pouvons pas, comme cela, vous donner un blanc-seing pour une augmentation des charges de 3,2% par rapport au budget 2003 et, en chiffres absolus, de 29 millions de francs supplémentaires.

Enfin, toujours dans le domaine chimérique, j'en viens à «La Cigale et la Fourmi», fameuse fable de La Fontaine également. Eh bien, la cigale, qui avait longtemps été la Ville, se transforme en fourmi. On l'a vu tout à l'heure dans vos propos, Monsieur Muller, l'optimiste béat qui présidait à la présentation de votre budget il y a une semaine est tombé. C'est bien dommage, nous le regrettons tous, mais vous ne pouvez pas en vingt-quatre heures nous dire que le même budget est valable et que nous allons pouvoir l'étudier. Pour nous, ce budget est caduc, c'est un budget des besoins, et nous voulons un budget des moyens. C'est bien là le nœud du problème, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: si nous envoyons ce budget ce soir à la commission des finances, nous restons sur l'état d'esprit positif du Conseil administratif, d'un boni, d'une situation plutôt florissante, d'un budget des besoins, alors que nous savons que nous allons au-devant